
L'UNION MÉDICALE DU CANADA

MONTREAL, MARS 1881.

Comité de Rédaction :

MESSIEURS LES DOCTEURS E. P. LACHAPELLE, A. LAMARCHE
ET S. LACHAPELLE.

Le Bureau de Santé.

Le bulletin de statistiques, publié par le Bureau de Santé, n'a pu s'occuper jusqu'ici que de deux éléments essentiels : constitution médicale régnante et décès, et phénomènes météorologiques. Il en est cependant un troisième, et qui doit être le premier, c'est celui qui constitue le mouvement vital de la population, et qui est composé des naissances et des mariages.

Il a toujours été impossible de faire figurer dans les statistiques vitales, ces deux derniers éléments, qui n'en forment qu'un, et qui doivent être la base de toute étude démographique ; et la raison de cette lacune, nous la trouvons dans l'absence d'un bureau à cet effet.

Nous ne voyons que deux moyens de combler cette lacune, c'est l'enregistrement civil, ou la constatation à domicile. Il faut la formation d'un bureau indépendant, où toute naissance et tout mariage seront enregistrés, indépendamment des croyances religieuses, qui séparément ne peuvent nous faire le rapport dont nous avons besoin : ou bien, il sera fait visite à domicile, dans le but d'établir ce travail d'une manière exacte et véridique, c'est ce dernier mode qui est employé en Belgique.

Notre bulletin ainsi organisé, ainsi fait, se rapprochera de ceux que prescrit le congrès démographique de Buda-Pesth, et qui est maintenant adopté presque partout.

Le fond étant ainsi modifié, la forme devra l'être et il conviendra de changer le nom et de lui substituer le suivant qui signifie beaucoup plus : Bulletin mensuel de statistique démographique et médicale.

Ainsi donc trois tableaux dans le bulletin : mouvement de la population (naissances, mariages, etc.), observations météorologiques (pression atmosphérique, température, hygrométrie, vents, leur direction, décès et leur cause.)